



La Milesse, le 21 janvier 2022

## Objet : Procédure gestion cas contact COVID-19 - ALSH de l'Antonnière - MAJ 21 janvier 2022

### Courrier à l'attention des parents,

Madame, Monsieur,

Si votre enfant est cas-contact (école, activités sportives, famille, Alsh, etc) ou si sa classe est fermée suite à de nombreux cas, voici la procédure à suivre afin qu'ils puissent continuer à participer aux activités au sein de l'accueil de loisirs:

- Votre enfant doit être testé dès que possible (sont valables les autotests, tests antigéniques ou PCR. Quel que soit le type de test réalisé, ils sont gratuits pour les mineurs sur justificatif du cas contact).
- Si le test est négatif, les responsables légaux devront produire, lors du retour de l'enfant au sein de l'accueil, **une attestation sur l'honneur** de réalisation du premier autotest, du résultat négatif de ce dernier ainsi que de leur engagement à réaliser les autotests à J+2 et à J+4.

**A défaut de la réalisation de cette surveillance et de l'attestation sur l'honneur, l'enfant ne pourra être admis pendant 7 jours après le dernier contact avec la personne positive dont il est cas contact.**

- Si l'un des autotests est positif, un test antigénique ou RT-PCR devra être réalisé. Si le résultat est confirmé, l'enfant devient un cas confirmé. Il est demandé aux responsables légaux d'en informer le responsable de l'accueil. L'enfant devra alors respecter un isolement de 7 jours pleins pouvant être réduit à 5 jours si un test antigénique est réalisé à l'issue du 5ème jour et que son résultat est négatif.

**Il se peut qu'à cause d'un cas dans le cadre de l'école ou familial, votre enfant soit déjà dans un cycle de test. Dans ce cas, inutile de le tester à nouveau. Envoyez-nous par mail ou présentez aux animateurs l'attestation qui est en cours.** Même chose si votre enfant a contracté le virus dans les deux derniers mois.

Si un cas positif se déclare au sein de l'ALSH, les familles seront prévenues dans les plus brefs délais afin de casser la chaîne de contamination.

Dans le cas de perturbations d'ouverture d'un site, nous communiquerons dès que possible par mail et/ou téléphone, information que nous actualiserons selon l'évolution des situations.

Face à ce contexte d'accueil difficile et afin de limiter la propagation du virus, nous vous remercions d'être vigilant à l'état de santé de votre enfant. En cas de symptômes de fièvre, maux de ventre, grande fatigue, toux importante, gardez-le, consultez, voir faites un test avant de le remettre à nouveau à l'accueil de loisirs. Nos sites accueillant des enfants de différentes classes, il convient d'être particulièrement scrupuleux dans l'application de ces précautions et des gestes barrières pour limiter l'impact sur la continuité du service.

Nous vous remercions de votre compréhension, nous savons que nous pouvons compter sur votre collaboration et nous vous en remercions.

Nous restons bien entendu à votre écoute par mail [accueil.centresocial.eira@gmail.com](mailto:accueil.centresocial.eira@gmail.com) ou au 02.43.25.59.56 (accueil du centre social de l'Antonnière)

Prenez soin de vous,  
Bien cordialement,

Mme LE LOET Brigitte et Mme MEHAT Servane  
Directrice et directrice adjointe de l'Accueil de Loisirs de l'Antonnière